



Regroupement des organismes communautaires  
autonomes **jeunesse** du Québec

## **Recommandations prébudgétaires**

---

Déposées dans le cadre des consultations prébudgétaires  
2021-2022 du gouvernement du Québec

Présentées au Ministre des Finances

**Février 2021**

Rédaction : Jean-Michel Coderre Proulx  
Révision : Julie Ouellet  
Mise en page : Jean-Michel Coderre Proulx

**REGROUPEMENT  
DES ORGANISMES  
COMMUNAUTAIRES  
AUTONOMES  
JEUNESSE  
DU QUÉBEC**



## Table des matières

II. À propos du ROCAJQ.....	II
III. Liste des membres par région.....	III
1. Préambule .....	1
2. Recommandations prébudgétaires .....	2
2.1 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.....	2
2.2 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur .....	3
2.2.1 Diplomatation et lutte au décrochage .....	3
2.2.1 Éducation à la sexualité.....	4
2.3 Ministère de la Santé et des Services sociaux.....	6
2.3.1 Prévention et soutien à la jeunesse .....	6
2.3.1 Jeunes et santé mentale .....	6
2.3.2 Toxicomanie .....	7
2.3.3 Itinérance jeunesse .....	8
2.3.4 Réassignation sexuelle .....	8
2.4 Ministère de la Culture et des Communications.....	11
2.5 Secrétariat à la jeunesse .....	12
2.6 Soutien à la mission des organismes communautaires autonomes .....	14
3. Rappel des Recommandations .....	16
4. Références.....	20

## **À propos du ROCAJQ**

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a pour mission de soutenir ses organismes membres, qui accompagnent des jeunes aux parcours de vie différenciés, et de porter leur voix auprès de la population et des instances politiques.

Depuis 1991, nous soutenons les organismes qui travaillent en approche globale auprès des jeunes de 12 à 35 ans. Véritable levier pour l'action communautaire autonome jeunesse, le ROCAJQ défend et représente les intérêts de ses 67 membres de partout à travers le Québec et qui à eux seuls rejoignent chaque année près de 300 000 jeunes aux parcours de vie différenciés.

Enfin, le ROCAJQ est le seul regroupement national jeunesse à représenter les différentes réalités que vivent les jeunes et ce, dans un vaste éventail de domaines (emploi, culture, santé et services sociaux, hébergement, éducation, immigration, milieu de vie, loisirs). Ses membres travaillent avec sept ministères différents et participent aux consultations afin d'élaborer une grande variété de mesures gouvernementales. Avec ses nombreux partenaires, le ROCAJQ est une ressource incontournable en ce qui concerne la jeunesse.

## Liste des membres par région et services – 2020-2021



- Soutien psychosocial, relation d'aide et santé mentale
- Intervention en prévention des dépendances, de l'itinérance jeunesse et des ITSS
- Prévention du décrochage scolaire et social
- Milieu de vie
- Employabilité
- Implication et engagement citoyen
- Développement par les arts et la culture
- Hébergement
- Saines habitudes de vie (alimentation, santé physique, sports et loisirs)

### Montréal (30)

1. Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) ●●●●●
2. À 2 mains/Head and hands Inc. ●●●●●●●●
3. AlterHéros ●●●●●
4. Anonyme (l') ●●●●●●
5. Antre-Jeunes de Mercier-Est (l') ●●●●●●●●●●
6. Association sportive et communautaire du Centre-Sud ●●●●●
7. Association Y4Y Québec ●●●●●
8. Les Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes (ABQSJ) ●●●●●●
9. Bureau de consultation jeunesse (BCJ) ●●●●●●●●
10. Café Graffiti ●●●●●●
11. C.A.R.E. Jeunesse ●●●●●
12. Centre communautaire Bon courage de la Place Benoit ●●●●●●●●●●
13. Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD) ●●●●●●●●●●
14. Centre des arts de la scène les Muses ●●●●●
15. Centre des jeunes l'Escalier ●●●●●●●●
16. Dans La Rue ●●●●●●●●
17. En Marge 12-17 ●●●●●●
18. Entre-Maison Ahuntsic (l') ●●●●●●●
19. Groupe d'intervention alternative par les pairs (GIAP) ●●●●●
20. Jeunes identités créatives ●●●●●
21. La piaule : local de jeunes 12-17 ●●●●●●●●●●
22. Logis Rose Virginie ●●●●●●●
23. Oxy-jeunes ●●●●●●●●●●
24. Plein Milieu ●●●●●●●●
25. Pour 3 points ●●●●●●●●●●
26. Projet Harmonie ●●●●●●●●●●
27. Projet 10 ●●●●●●●
28. Projet d'intervention auprès des mineurs.es prostitués.es (PIAMP) ●●●●●●●●●●
29. Ressources jeunesse de Saint-Laurent ●●●●●●●●
30. Spectre de rue ●●●●●●●●

### Québec (8)

31. Alternative jeunesse Mont-Sainte-Anne ●●●●●●●
32. Centre Multi-Services Café le Complice ●●●●●●●●
33. Centre communautaire et résidentiel Jacques-Cartier ●●●●●●●●●●
34. INTERaXions ●●●●●
35. Maison Marie-Frédéric ●●●●●●●●●●
36. Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ) ●●●●●●●●●●
37. RAP Jeunesse ●●●●●●●●●●
38. TRAIC Jeunesse ●●●●●●●●

### Montérégie (9)

39. Atelier 19 ●●●●●
40. Auberge du cœur le Baluchon ●●●●●
41. Centre d'intervention jeunesse des Maskoutains ●●●●●●●●
42. Grands Frères Grandes Sœurs Montérégie ●●●●●
43. Horizon Soleil ●●●●●
44. La Boite à Lettres (BàL) ●●●●●●●●●●
45. Les Ateliers Transition ●●●●●●
46. Macadam Sud ●●●●●●●●●●
47. Satellite ●●●●●

### Saguenay Lac-St-Jean (8)

48. Adolescents et vie de Quartier de Chicoutimi ●●●●●●●●
49. Café jeunesse de Chicoutimi ●●●●●●●●
50. Café jeunesse « Kahpe uassats » Mashteuiaish ●●●●●●●●
51. Centre du Lac Pouce ●●●●●●
52. Comité du travail de rue d'Alma ●●●●●●
53. Local des jeunes Centre-ville Chicoutimi ●●●●●●●●●●
54. Service du travail de rue de Chicoutimi ●●●●●●●●
55. Toxic Actions ●●●●●●●

### Laval (3)

56. Diapason Jeunesse ●●●●●●●●●●
57. Oasis, Unité Mobile d'Intervention ●●●●●●●●●●
58. Travail de rue de l'Île de Laval (TRIL) ●●●●●●●●●●

### Lanaudière (2)

59. Association pour les jeunes de la rue de Joliette (AJRJ) ●●●●●●●
60. Original tatoué (l') ●●●●●●●

### Laurentides (1)

61. Antre-Jeunes (l') ●●●●●●●●●●

### Chaudières-appalaches (2)

62. Alliance Jeunesse ●●●●●●●●
63. Centre aide et prévention jeunesse ●●●●●●●●●●

### Mauricie (1)

64. Comité pour la défense des droits sociaux ●●●●●●●●

### Bas-St-Laurent (3)

65. Je raccroche ●●●●●●●●●●
66. Maison familiale rurale du KRTB (sympathisant) ●●●●●●●●
67. Projet Filet de L'Étape Normandie ●●●●●●●●

## **Préambule**

Dans le but d'élaborer son budget 2021-2022, le ministère des Finances du Québec consulte présentement la population québécoise, le milieu des affaires, le milieu académique et les organismes du milieu communautaire pour établir les priorités budgétaires des prochaines années. À ne pas en douter, ce prochain budget du gouvernement québécois sera déposé dans un contexte tout à fait particulier, d'où son importance singulière. Après bientôt une année complète d'une pandémie mondiale qui aura eu d'importantes conséquences économiques, mais surtout sociales et humaines, le paradigme budgétaire de l'État québécois a complètement changé. Après plus de cinq années marquées par de substantiels surplus budgétaires, le ministère des Finances prévoit un déficit de 15 milliards \$ pour 2020-2021 et envisage un retour à l'équilibre budgétaire pour 2025-2026<sup>i</sup>. Le ministre des Finances Eric Girard appelle pour sa part les Québécois·e·s à un effort collectif et à une réflexion sur nos choix en matière de finances publiques<sup>ii</sup>.

Le Québec est donc à une croisée des chemins. Cet effort collectif auquel nous appelle le ministre des Finances a de quoi inquiéter, car le Québec a connu ces dernières décennies d'importantes périodes d'austérité et les organismes communautaires autonomes, de même que le réseau de la santé et le réseau de l'éducation, en subissent encore aujourd'hui les conséquences. S'il y a une leçon à tirer de cette pandémie qui sévit toujours, c'est que nous ne pouvons pas nous permettre collectivement de couper dans les services publics et d'affaiblir notre filet social pour atteindre nos objectifs budgétaires. Encore une fois, ce seront les personnes les plus vulnérables et tout particulièrement les jeunes rejoints par nos organismes membres qui en feront les frais. Avec les enjeux hautement préoccupants du moment en ce qui a trait à la santé mentale de ces jeunes et au risque élevé de décrochage scolaire pour les années à venir, une période de compression budgétaire pour les organismes communautaires jeunesse et dans l'ensemble des services publics engendrerait des effets catastrophiques chez les jeunes aux parcours de vie différenciés.

Ainsi, au nom des 67 organismes membres de notre regroupement et des centaines de milliers de jeunes rejoints par ceux-ci, nous souhaitons par ce document explorer d'autres avenues pour répondre aux besoins du terrain qui sont criants plus que jamais et ce faisant, élaborer un après-pandémie où les personnes en situation de vulnérabilité ne seront pas laissées pour compte. Ce mémoire présente des recommandations qui sauront guider le gouvernement dans ses efforts afin de mettre en place une relance économique équitable, durable et prospère pour tous·tes les Québécois·e·s.

Afin d'en faciliter la lecture, les recommandations de ce mémoire sont attribuées par ministère et sont également regroupées en fin de document

## **Recommandations prébudgétaires**

### **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Les travaux liés à la finalisation et l'application du nouveau *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC)* sont importants et nous apparaissent encore plus prioritaires en temps de pandémie. Les dernières annonces gouvernementales démontrent un besoin de protéger l'action communautaire autonome et d'éviter les actions élaborées en vase clos qui dédoublent les services et vont à l'encontre du PAGAC.

Par ailleurs, les défis que le Québec devra relever au niveau de l'emploi sont appelés à changer. Alors que nous faisons grand cas de la pénurie de main-d'œuvre il y a un an, nous sommes présentement en période de pénurie d'emplois. Le taux de chômage est passé de 4,9 % en février 2020 à 7,6 % en janvier 2021, en passant par un sommet de 13,9 % au plus fort de la pandémie en juin 2020<sup>iii</sup>. Ainsi, les besoins en formation et en employabilité, notamment chez les jeunes où le taux de chômage est généralement plus élevé, vont s'accroître. À cet effet, les dernières données de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ) démontrent que les jeunes sont les plus touchés par ce problème<sup>iv</sup>.

De nombreux organismes communautaires autonomes offrent du Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)<sup>v</sup>, afin de contribuer à l'insertion des jeunes aux parcours de vie différenciés sur le marché du travail. Cette forme de travail rémunéré, flexible et adapté aux besoins de la communauté est une solution innovante pour accroître l'employabilité chez les jeunes. Ces plateaux de travail favorisent également l'implication des jeunes dans la communauté et contribuent à leur développement en les aidant à devenir des citoyens actifs et à développer leur sens des responsabilités.

Dans ce contexte de pénurie d'emplois, il est donc essentiel de reconnaître l'expertise et l'importance de ces organismes, les soutenir financièrement et d'encourager les partenariats avec les municipalités et les entreprises locales. La finalisation et l'application du PAGAC sont essentielles, tout comme un meilleur financement au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

### **Recommandations**

**Recommandation n° 1** – Soutenir la réalisation et l'application du PAGAC et prévoir un comité de suivi.

**Recommandation n° 2** – Augmenter le financement accordé au SACAIS ainsi que sa portée.

**Recommandation n° 3** - Faire valoir l'expertise des organismes offrant des programmes TAPAJ en les reconnaissant comme des partenaires du marché du travail.

**Recommandation n° 4** - Augmenter le financement des organismes communautaires avec des programmes TAPAJ et augmenter le nombre de plateaux de travail dans les organismes communautaires jeunesse pour réinsérer les jeunes en difficulté sur le marché du travail.

## Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

### Diplomation et décrochage scolaire

En matière de diplomation, le Québec accuse toujours des retards importants sur les autres provinces canadiennes. En effet, avec un taux de diplomation au secondaire de 83 % en 2016-2017<sup>vi</sup>, le Québec est la province où il y a le plus haut taux de décrocheurs au pays. Comme nous le savons, un écart considérable existe entre les jeunes garçons et les jeunes filles, alors que 78 % des garçons obtiennent un diplôme d'études secondaires contre 90 % pour les filles.

Or, le plus préoccupant se trouve dans les effets que la pandémie de la COVID-19 et le confinement auront sur ces statistiques. Il nous faudra du temps pour en mesurer l'ampleur mais déjà, la majorité des acteurs du milieu de l'éducation appréhende une hausse marquée des taux de décrochage<sup>vii</sup>, autant chez les garçons que chez les filles. Qui plus est, les taux d'échecs scolaire ont considérablement augmenté, en passant de 10 % à 30 % dans plusieurs établissements secondaires<sup>viii</sup>.

Les causes du décrochage sont nombreuses. Actuellement, l'isolement vécu par les jeunes, l'anxiété lié au fait d'attraper ou transmettre un virus mortel et ses conséquences, le manque de ressources spécialisées pour de l'encadrement, le stress causé par les exigences de performance ou difficultés d'apprentissage, la précarité financière et l'endettement au niveau postsecondaire sont tout autant de raisons qui poussent nos jeunes à quitter l'école. Par ailleurs, avec la pandémie les inégalités sociales creusent davantage les écarts entre les jeunes provenant de milieux défavorisés et ceux d'un milieu plus aisé. Malheureusement, le Québec est la province où ces écarts et inégalités sociales sont les plus grands.

Afin de répondre à cet enjeu qui devrait hautement nous préoccuper, un sérieux coup de barre devra être donné dans les prochaines années dans tout l'écosystème éducatif québécois. Cela veut dire investir massivement dans le personnel enseignant, dans les ressources spécialisées (psychoéducatrice, psychologue, orthopédagogue, technicien·ne en éducation spécialisée, etc.) et enfin, dans les organismes communautaires autonomes qui rejoignent les jeunes. En effet, le Québec dispose d'un grand réseau d'organismes communautaires en lutte au décrochage (OCLD) qui ont une expertise reconnue pour rejoindre les jeunes aux parcours scolaires atypiques ou fragilisés. Or, ces organismes ne sont pas suffisamment financés pour remplir pleinement leur mission, ils sont souvent exclus des initiatives avancées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et leurs actions sont carrément dédoublées par d'autres acteurs du réseau institutionnel. Cela témoigne d'un travail en silo qui a pour conséquence de mettre à l'écart les solutions du milieu communautaire qui ont pourtant fait leurs preuves.

Par son *Projet Tutorat* récemment annoncé<sup>ix</sup>, le MEES s'apprête à financer un programme qui reprend ce qui se fait depuis des décennies par les OCAJ, soit le tutorat et l'aide aux devoirs et leçons. Ainsi, au lieu de bonifier ce qui se fait déjà et permettre une grande offre de service et une capacité d'accueil, le MEES a choisi d'exclure les OCAJ et d'investir 26 millions \$ dans une structure parallèle qui, par le temps requis pour sa mise sur pied ainsi que la formation des équipes et du personnel, ne permettra

pas de répondre rapidement aux besoins criants exprimés par le milieu de l'éducation et de l'intervention jeunesse.

Le ROCAJQ invite ainsi le gouvernement à soutenir financièrement la réussite éducative en investissant considérablement dans le personnel du réseau scolaire, ainsi que dans ces organismes communautaires autonomes innovants qui rejoignent les jeunes en situation de décrochage ou à risque de l'être, en particulier les d'organismes communautaires en lutte au décrochage et les écoles de la rue.

### Éducation à la sexualité

Depuis septembre 2018, le MEES a rendu obligatoire le programme d'éducation à la sexualité à l'école primaire et secondaire. Nous avons salué cette initiative que nous demandions depuis longtemps. Toutefois, la matière est présentement donnée par les enseignant·e·s, qui assument ces nouvelles responsabilités sur une base volontaire. Cela engendre des disparités dans la qualité des contenus qui sont enseignés aux élèves. La sexualité étant un sujet délicat, il va de soi que les professionnel·le·s doivent être en mesure d'en discuter avec assurance et compétence. Depuis l'ajout de ce programme, les enseignant·e·s déplorent le manque de formation et de ressources en ce qui concerne l'enseignement de notions relatives à la sexualité. C'est pourquoi de multiples commissions scolaires se réfèrent à des organismes communautaires autonomes, dont plusieurs de nos organismes membres\* qui ont développé une expertise particulière sur ces questions. De plus, la Coalition ÉduSex<sup>xi</sup> a d'ailleurs vu le jour pour faire reconnaître cette expertise du milieu communautaire en ce qui a trait à l'éducation à la sexualité. Faute de moyens financiers conséquents, les organismes communautaires autonomes donnent souvent des ateliers d'éducation à la sexualité à même leurs frais. La demande pour ce type d'ateliers est si grande que les organismes membres du ROCAJQ peinent à y répondre. C'est pourquoi, le ROCAJQ rejoint les revendications portées par la Coalition ÉduSex, qui demande que des budgets soient alloués spécifiquement aux écoles ainsi qu'aux organismes communautaires autonomes pour que soient dispensés les cours d'éducation à la sexualité à tous les niveaux, en plus d'offrir une formation initiale et de la formation continue pour les intervenant·e·s en milieu scolaire qui dispensent ces contenus.

#### Recommandations

**Recommandation n° 5** - Augmenter le financement à la mission des organismes communautaires de lutte au décrochage.

**Recommandation n° 6** - Augmenter le financement des écoles de la rue afin de soutenir les formations alternatives aux jeunes et jeunes adultes, via l'enveloppe du *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)*.

**Recommandation n° 7** - Inclure l'ensemble des OCLD dans l'élaboration et la mise en place de solutions par le MEES et éviter le dédoublement de services déjà offerts par les organismes sur le terrain.

### Recommandations (suite)

**Recommandation n° 8** - Poursuivre les investissements en éducation et en service d'accompagnement des élèves, afin de s'assurer d'un meilleur taux de réussite et prévenir le décrochage scolaire.

**Recommandation n° 9** - Embaucher plus de personnel dans l'ensemble du réseau scolaire, tout particulièrement au niveau des ressources spécialisées (psychoéducatrice, psychologue, orthopédagogue, technicien-ne en éducation spécialisée, sexologue, infirmière, etc.).

**Recommandation n° 10** - Développer des incitatifs pour augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en sciences de l'éducation (enseignement primaire et secondaire, psychoéducation, orthopédagogie, éducation spécialisée, etc.).

**Recommandation n° 11** — Soutenir les organismes qui soutiennent les jeunes à risques de décrochage scolaire ou en situation de vulnérabilité, particulièrement auprès des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni à l'école, ni en formation (NEEF).

**Recommandation n° 12** - Mettre en place un financement supplémentaire pour les écoles publiques en milieu défavorisé afin de garantir une meilleure réussite éducative pour l'ensemble des jeunes.

**Recommandation n° 13** – Bonifier le programme d'aide financière aux études et s'assurer que les jeunes qui sont en rupture de liens familiaux y aient accès.

**Recommandation n° 14** – Augmenter le revenu protégé du programme d'aide financière aux études pour permettre aux étudiant·e·s d'occuper un emploi sans être pénalisés dans les prêts et bourses qu'ils pourront recevoir.

**Recommandation n° 15** - Octroyer une enveloppe budgétaire spécifique à chaque école du Québec, pondérée selon le nombre d'élèves, pour la formation initiale et la formation continue de l'ensemble des enseignant·e·s et intervenant·e·s qui dispensent les cours d'éducation à la sexualité.

**Recommandation n° 16** - Octroyer un financement spécifique aux organismes communautaires qui offrent un service d'ateliers ou de formations en éducation à la sexualité, que ce soit pour les jeunes ou pour la formation des enseignant·e·s et des intervenant·e·s en milieu scolaire.

## Ministère de la Santé et des Services sociaux

### Prévention et soutien à la jeunesse

La majorité des organismes communautaires autonomes jeunesse œuvrent en santé et services sociaux et obtiennent leur financement via le *Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)*. Malgré tout, la pandémie est venue affecter grandement la réalité financière des OCAJ. La hausse de la demande en temps de pandémie a forcé les organismes à augmenter et diversifier leurs services et à rejoindre d'autres types de populations en situation de vulnérabilité. En effet, durant la dernière année, plusieurs organismes ont mis sur pied de l'aide alimentaire ou de l'hébergement d'urgence pour répondre aux besoins du terrain qui se sont amplifiés. Cela souvent à même leurs frais, car les différents fonds d'urgence qui ont été déployés étaient parfois insuffisants ou alors trop spécifiques, rendant du même coup les organismes inadmissibles à ces fonds. Ce fut le cas notamment avec les 100 millions \$ annoncés en santé mentale auxquels les OCAJ n'étaient pas admissibles puisqu'ils ne sont pas « étiquetés » comme des organismes œuvrant à ce niveau, alors que nos membres interviennent principalement (70%) en santé mentale<sup>xii</sup>.

Le soutien actuel aux organismes communautaires autonomes jeunesse est non seulement très inégal, mais grand nombre de ces organismes ne sont présentement pas soutenus à la mission. Près du quart des OCAJ membres du ROCAJQ ne sont toujours pas soutenus, et ce malgré le fait qu'ils soient reconnus et implantés dans leur communauté, dont certains depuis plus de 40 ans.

L'aspect prévention et promotion de la santé est pour le moment l'enfant pauvre du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), alors qu'il est démontré qu'un dollar investi en prévention en rapporte 6,2<sup>xiii</sup>. Présentement, il n'y a que 1,5 % du budget de la santé qui est attribué à plus de 3000 organismes communautaires autonomes. Ainsi, les 98,5 % restant sont principalement axés sur le curatif et tant que ce renversement ne se fera pas, les coûts en santé et les problèmes de santé seront en constante augmentation. Il est primordial de soutenir la prévention et la promotion dans les programmes sociaux, plutôt que d'allouer presque la totalité du budget aux dépenses de santé.

Enfin, le gouvernement a dernièrement eu tendance à investir massivement dans les 0-5 ans et le soutien aux femmes en difficulté. Nous saluons ces initiatives, mais le soutien aux jeunes de 12 à 25 ans vivant dans un milieu familial violent, négligeant ou portant atteinte à leur santé et leur développement semble absent du radar gouvernemental. Nous devons à tout prix éviter des tragédies comme celle de l'adolescent de Granby<sup>xiv</sup>.

### Jeunes et santé mentale

Les enjeux de santé mentale chez les jeunes sont probablement les plus préoccupants en ce qui a trait aux conséquences de la pandémie. En effet, les résultats préliminaires d'une étude en cours révélaient en novembre dernier que 47 % de la population des 18-24 ans souffriraient de symptômes anxieux ou dépressif<sup>xv</sup>. Dans un sondage tenu en janvier 2021, 23% des jeunes entre 12-25 ans affirment avoir récemment eu des idées suicidaires<sup>xvi</sup>. Nous avons d'ailleurs abordé ces questions dans un mémoire récent<sup>xvii</sup>. C'est presque le quart des jeunes qui ont entrevu la mort comme une solution.

Les causes des différents troubles de santé mentale chez les jeunes sont nombreuses. Parmi celles-ci, nous soulignons tout particulièrement l'isolement et l'exclusion, la violence physique et verbale, l'intimidation et la cyberintimidation, la précarité économique, les exigences de performance et les multiples formes de discrimination (sexisme, racisme, homophobie et transphobie, etc.). Ces causes demeurent peu prises en compte lorsque nous abordons les problèmes de santé mentale. Au contraire, ces troubles sont souvent appréhendés de manière isolée et individualisée, comme si ceux-ci relevaient uniquement des personnes et particulièrement des jeunes concernés. Les interventions actuelles visent donc à agir en aval plutôt qu'en amont et à privilégier les solutions curatives plutôt que préventives, comme la médicalisation et la médication. De surcroît, nous décrivons depuis longtemps le manque de ressources en santé mentale, autant dans les écoles que dans le réseau de la santé. Les listes d'attente sont longues, le personnel est manquant et les suivis sont parfois inexistantes. L'aide psychologique est souvent conditionnelle à un diagnostic formel, ce qui contribue à la surmédicalisation.

Enfin, en parallèle de ces constats, des initiatives sont développées dans le réseau de la santé comme le projet Aires Ouvertes<sup>xviii</sup> et ce sans consulter le milieu communautaire. En résultent une implantation difficile et un risque de dédoublement de services coûteux qui ne répondent pas au besoin des jeunes, puisqu'ils sont nombreux à refuser de se tourner vers le milieu institutionnel pour obtenir l'accompagnement dont ils ont besoin. Ils préfèrent généralement se tourner vers les intervenant·e·s près d'eux, avec qui ils ont établi un lien de confiance.

Un autre exemple de dédoublement de services récemment annoncé par le MSSS est le projet Sentinelles<sup>xix</sup>, qui vise à offrir des services de proximité aux populations à risques. La définition des objectifs correspond à ce que font les travailleur·euse·s de rue et travailleur·euse·s de proximité depuis des décennies. Il s'agit d'un autre projet travaillé en silo qui exclut les OCAJ, malgré leurs demandes de participer à l'élaboration. Plus que jamais, il importe d'instaurer une pluralité de solutions et de portes d'entrée pour les services aux jeunes, qui viendraient mettre à profit les forces de tous les acteurs, dont les organismes communautaires autonomes jeunesse.

## Toxicomanie

La toxicomanie et les problèmes de santé mentale sont intimement liés. Si la toxicomanie est un problème de santé publique, nous croyons qu'il faut privilégier les solutions axées sur la prévention et non sur la coercition et la judiciarisation. Certains de nos organismes membres<sup>xx</sup> offrent des ateliers de prévention dans les écoles et du soutien aux utilisateurs de drogues, dont les drogues injectables. Cela se fait dans une approche de réduction des méfaits, où les consommateurs sont accompagnés par des intervenant·e·s qui s'assurent de leur santé et de leur sécurité. En ce sens, la collaboration entre les organismes communautaires autonomes et les institutions gouvernementales est extrêmement bénéfique.

## Itinérance jeunesse

L'accès à un toit pour les jeunes aux parcours de vie différenciés demeure un enjeu d'actualité. En effet, de nombreux jeunes ont besoin d'un hébergement temporaire, à la suite d'une crise dans leur milieu familial. Certains se font mettre à la porte de chez eux, que ce soit leur famille biologique ou leur famille d'accueil. D'autres, comme les jeunes qui sortent des Centres jeunesse, sont laissés à eux-mêmes et se retrouvent à la rue, ce qui a été particulièrement problématique pendant la pandémie. Les jeunes se tournent principalement vers les organismes communautaires autonomes jeunesse offrant des ressources d'hébergement, desquels figurent plusieurs membres du ROCAJQ<sup>xxi</sup> et vers les Auberges du cœur.

Or, les organismes qui offrent de l'hébergement jeunesse peinent à répondre à la demande. Faute de places et de ressources, ils doivent malheureusement refuser des demandes d'hébergement. Contrairement aux ressources d'hébergement pour femmes, leur financement n'a pas suivi l'évolution de la demande et ne suffit plus à répondre aux besoins. De plus, la disponibilité de logements abordables demeure un enjeu majeur. C'est particulièrement le cas dans la grande région de Montréal, mais nous le voyons aussi dans d'autres régions du Québec. C'est notamment préoccupant pour les jeunes qui sortent des Centres jeunesse et qui connaissent des épisodes d'itinérance puisqu'ils ne trouvent pas de logements abordables ou de HLM où s'installer. La construction de logements sociaux doit être une priorité. En répondant au problème d'itinérance chez les jeunes, nous réduirons les risques que ceux-ci connaissent de l'itinérance chronique en tant qu'adultes.

## Réassignation sexuelle

Le changement chirurgical du genre (réassignation sexuelle) est légal au Québec depuis juin 2016 et ceci dès l'âge de 14 ans. Les organismes communautaires autonomes spécialisés sur les enjeux LGBTQ<sup>xxii</sup> le constatent, il y a une demande grandissante de réassignation sexuelle chez les jeunes transgenres. De plus, nos membres constatent que ces jeunes n'ont pas suffisamment de ressources d'information ni d'aide, particulièrement en région. Il n'y a toujours qu'une seule clinique au Québec qui offre des chirurgies de réassignation sexuelle et les délais d'attente sont très longs. Pour un jeune transgenre, la souffrance liée au trouble d'identité peut aller jusqu'aux tentatives de suicide s'il n'est pas pris en charge rapidement par une personne spécialisée (intervenant·e, sexologue, psychologue, médecin). La demande d'aide chez nos organismes ne fait qu'augmenter, mais les moyens restent limités. À ce chapitre, l'une des demandes d'aide en plus forte croissance chez nos OCAJ est le besoin de formation adressé aux employés gouvernementaux.

## Recommandations

**Recommandation n° 17** – Investir davantage en promotion de la santé et en prévention, autant primaire que tertiaire, avec une attention particulière sur la santé mentale et les facteurs de protection.

**Recommandation n° 18** - Consolider le financement à la mission des OCAJ, élargir les critères d'admission et cesser le dédoublement de services par l'État par des projets tels que les équipes Sentinelles ou Aires Ouvertes dans leur implantation accélérée.

**Recommandation n° 19** - Créer des espaces de concertation regroupant l'ensemble des acteurs œuvrant en service à la jeunesse (organismes communautaires autonomes jeunesse, réseau de la santé, milieu scolaire, protection de la jeunesse).

**Recommandation n° 20** - Consolider un continuum de services impliquant de façon équitable les acteurs de la santé, de l'éducation et du milieu communautaire, le tout selon les forces et les approches complémentaires de chacun.

**Recommandation n° 21** - Appuyer et financer des programmes et des pratiques alternatives à la médication, autant dans les écoles que dans les organismes communautaires autonomes: écoute active, accompagnement psychosocial, pair-aidance et groupe de soutien, implication citoyenne, activités sportives, activités culturelles et artistiques, zoothérapie, etc.

**Recommandation n° 22** - Reconnaître le rôle d'acteur en santé mentale auprès des jeunes des OCAJ et leur expertise en ce domaine, de même que celle de leurs partenaires essentiels, soit les organismes communautaires autonomes en santé mentale.

**Recommandation n° 23** - Améliorer l'accessibilité à des ressources spécialisées en milieu hospitalier et institutionnel (psychiatre, pédopsychiatre, psychologue), et ce dans des délais raisonnables.

**Recommandation n° 24** - Augmenter le financement des organismes communautaires autonomes pour permettre l'embauche et la rétention de personnel dans le milieu communautaire (travailleur·euse·s sociaux, travailleur·euse·s de rue, sexologues, etc.)

**Recommandation n° 25** - Octroyer du financement supplémentaire aux organismes communautaires de prévention et d'intervention en toxicomanie, pour leur permettre de faire face à la demande accrue de la population.

**Recommandation n° 26** - S'assurer que la santé publique continue de fournir gratuitement et en quantité suffisante du matériel d'information et de prévention (condoms, digues dentaires, seringues, trousse MIP, objets promotionnels des ressources d'aide, etc.) à l'ensemble des organismes communautaires œuvrant en prévention ainsi que dans les écoles.

### Recommandations (suite)

**Recommandation n° 27** - Assurer un financement supplémentaire aux organismes communautaires offrant de l'hébergement, afin d'augmenter la capacité d'hébergement et les ressources d'accompagnement appropriés, entre autres pour accueillir et soutenir les jeunes sortant de la DPJ.

**Recommandation n° 28** - Assurer un soutien financier adéquat au Programme de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) qui permet aux jeunes de 16 à 29 ans qui vivent une situation d'itinérance ou à risque d'itinérance de bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'un logement ou d'une ressource d'habitation.

**Recommandation n° 29** - Construire davantage de logements sociaux et des centres d'hébergement pour les jeunes en situation d'itinérance.

**Recommandation n° 30** - Augmenter le financement des organismes offrant du travail de rue et du travail de milieu afin de repérer rapidement les jeunes en situation de vulnérabilité (détresse psychologique, toxicomanie, itinérance, etc.) et leur offrir l'accompagnement approprié.

**Recommandation n° 31** - S'assurer que les personnes transgenres aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé nécessaires à leur transition, incluant les frais d'évaluation et de suivis psychologiques obligatoires.

**Recommandation n° 32** - Augmenter le nombre de cliniques de réassignation sexuelle sur tout le territoire et en réduire les délais d'attente.

**Recommandation n° 33** - Qu'une aide financière soit disponible pour les jeunes en processus de réassignation sexuelle pour tous les items nécessaires (prothèses, perruques, vestes de compression), ainsi que les coûts reliés aux documents officiels tels que les cartes d'identité.

## Ministère de la Culture et des Communications

Plusieurs organismes communautaires autonomes font de l'art et de la culture leur principal outil d'intervention auprès des jeunes et c'est le cas de nombreux organismes membres de notre regroupement. Parmi ceux-ci, nous comptons Les Muses: Centre des arts de la scène, Oxy-Jeunes, Atelier 19, le Café Graffiti ainsi que le Centre communautaire et résidentiel Jacques-Cartier. En utilisant la médiation culturelle, ces organismes vont rejoindre des jeunes souvent marginalisés et ils leur permettent de laisser libre cours à leur énergie créatrice. Leurs approches, différentes dans la forme, mais similaires dans leurs retombées, se situent au croisement des champs d'intervention que sont la culture, l'éducation, la santé et les services sociaux.

Or, malgré tout ce que ces organismes font pour rejoindre les jeunes, améliorer leur santé physique et mentale, ainsi que briser leur isolement, ils font face à un refus de financement à la mission qui s'explique par une absence de port d'attache ministériel. Leur pérennité tient essentiellement à des ententes ponctuelles pour des projets ou des ententes de services, ou alors à de l'autofinancement. Malgré leurs efforts nombreux pour assurer la viabilité financière de leur organisme, celle-ci demeure fragile, imprévisible, et constamment à renouveler. À cela sont venus s'ajouter les effets collatéraux de la pandémie de la COVID-19. Celle-ci ayant causé le report ou l'annulation de nombreux événements ou projets cruciaux pour ces organismes, leur précarité s'est vue grandement aggravée par la pandémie.

Cette dure réalité que vivent les organismes communautaires autonomes jeunesse en culture, nous l'avons documentée dans un mémoire présenté en 2018<sup>xxiii</sup>. Les démarches entreprises à ce jour pour faire reconnaître l'apport de ces organismes se sont soldées par des refus de la part du ministère de la Culture et des Communications. Considérant le rôle absolument crucial que jouent ces organismes pour démocratiser les arts et la culture et la rendre accessible aux jeunes, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité, nous sommes convaincus que des solutions sont possibles et nous comptons continuer de faire valoir nos revendications en ce sens.

### Recommandations

**Recommandation n° 34** - Instaurer un financement à la mission pour les organismes communautaires autonomes culturels jeunesse qui ne sont pas déjà financés par un autre ministère.

**Recommandation n° 35** - Inclure les acteurs communautaires autonomes culturels comme partenaires reconnus par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur pour leur rôle essentiel au développement culturel des communautés locales.

**Recommandation n° 36** - Reconnaître les organismes communautaires autonomes culturels jeunesse dans les programmes tels que *Culture et inclusion* ainsi que *La Culture à l'école*.

## Secrétariat à la Jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse est un levier essentiel pour l'État québécois en ce qui a trait aux actions mises de l'avant pour les jeunes. Le Secrétariat est un interlocuteur de premier plan pour le ROCAJQ, à travers lequel nous pouvons faire valoir la réalité du terrain que nous témoignent nos organismes membres et porter la voix des jeunes aux parcours de vie différenciés.

La *Stratégie d'action jeunesse 2016-2021* venant à échéance à la fin mars 2021, les organismes communautaires autonomes jeunesse de même que le ROCAJQ attendent beaucoup du prochain plan d'action à venir ce printemps. Avec l'ajout des nouveaux axes *Environnement* et *Culture*, il est espéré que des moyens financiers importants seront accordés au Secrétariat pour qu'il puisse supporter les organismes communautaires autonomes jeunesse et les organisations qui œuvrent auprès des jeunes.

Conscients que la pandémie a affecté la jeunesse québécoise et augmenté les inégalités sociales, nous espérons que le Secrétariat à la jeunesse disposera des moyens financiers suffisants pour pallier les conséquences négatives sur la jeunesse québécoise. Dans le même ordre d'idée, nous espérons qu'une répartition financière plus équitable sera faite dans le nouveau plan d'action pour la jeunesse. À titre d'exemple, les carrefours jeunesse-emplois (CJE) étaient soutenus à la hauteur de 20 millions \$ pour le projet Créneau carrefour jeunesse qui permettait au CJE de réaliser des activités généralement offertes par les OCAJ (présence des jeunes sur les conseils d'administration, implication bénévole, etc.)

Nous sommes donc préoccupés par la volonté du Réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec à devenir la porte d'entrée de tous les services à la jeunesse<sup>xxiv</sup>. Il nous apparaît important d'assurer la pérennité de l'ensemble des acteurs qui rejoignent les jeunes, et ce, dans tous les axes que comporte la *Stratégie d'action jeunesse*, en fonction de l'expertise de chacun. Comme cela a été souligné au niveau des services en santé mentale, les jeunes ne sont pas tous rejoints par le milieu institutionnel et une approche unique reposant sur une seule porte d'entrée de services sera toujours inefficace. Nous croyons qu'il faut miser sur une pluralité d'acteurs, avec des approches différentes, mais complémentaires, œuvrant en réels partenariats.

Par ses ressources financières actuelles, le Secrétariat à la jeunesse ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour jouer pleinement son rôle et soutenir comme souhaité la jeunesse québécoise. Avec les conséquences de la pandémie sur la jeunesse québécoise, nous espérons qu'un soutien accru sera accordé pour s'assurer qu'aucun jeune en situation de vulnérabilité ne soit laissé pour compte.

### Recommandations

**Recommandation n° 37** - Hausser considérablement le financement accordé à chacun des sept volets du prochain plan d'action jeunesse 2021-2026.

**Recommandation n° 38** - Assurer une équité dans le financement de l'ensemble des partenaires du Secrétariat à la jeunesse et éviter les dédoublements de services.

## Soutien à la mission des organismes communautaires autonomes

Au-delà des enjeux sectoriels propres à chacun des ministères, il est nécessaire que soit reconnu le rôle crucial que jouent l'ensemble des organismes communautaires autonomes à travers le Québec dans le maintien de notre filet social. Les milliers d'organismes qui constituent le réseau de l'action communautaire autonome (ACA) devront être la pierre angulaire de la relance économique et sociale du Québec dans les années à venir. Le dévoilement prévu au printemps 2021 du prochain *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* sera en ce sens une étape importante où le gouvernement québécois pourra envoyer un message fort aux groupes communautaires comme quoi leurs actions sont reconnues à leur juste valeur. Les attentes envers ce plan d'action sont élevées.

C'est dans cette perspective que le ROCAJQ est partie prenante de deux campagnes de reconnaissance du milieu communautaire, soit la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), ainsi que la campagne *CASSSH!* initiée par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB). Si la campagne *CA\$\$\$\$H!* regroupe les quelque 3000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) se finançant au PSOC, la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* regroupe quant à elle l'ensemble des 4000 organismes communautaires autonomes, tous ministères confondus. Au total, ce sont plus de 460 millions \$, avant indexation, d'ici 2022 qui sont demandés à travers cette campagne du RQ-ACA<sup>xxv</sup>. De ce montant, 370 millions \$ sont demandés pour les OCASSS à travers la campagne *CA\$\$\$\$H!*<sup>xxvi</sup>.

Pour que tous les groupes retrouvent leur capacité d'agir et puissent assumer complètement leur mission, un rehaussement des financements à la mission est essentiel. La grande majorité des organismes communautaires, et tout particulièrement les OCAJ, ont vu la demande pour leurs services augmenter considérablement durant la pandémie, dû aux nombreux impacts sur les personnes en situation de vulnérabilité. Certains ont réussi à pallier les conséquences par des fonds d'urgence, mais il faudra à l'avenir injecter des ressources financières en amont pour permettre à ces organismes de s'adapter aux besoins et d'assurer leur stabilité.

De plus, une indexation des subventions de fonctionnement est nécessaire pour refléter l'évolution des coûts et des besoins. Or, le fait que ce soit, encore aujourd'hui, l'indice des prix à la consommation (IPC) qui soit l'indicateur utilisé pour ces indexations entraîne un appauvrissement des groupes année après année. Au contraire, une indexation basée sur les coûts de fonctionnement (aussi appelé coûts de système) des organismes, évalué pour 2020-2021 à 3,25%, permettrait de refléter réellement l'évolution des charges qu'ils doivent assumer. En effet, les nombreux coûts que doivent assumer les organismes augmentent rapidement (ex: loyer, charges sociales, télécommunications, assurances, comptabilité, etc.)

Les organismes communautaires autonomes jeunesse ont développé au fil des ans une fine expertise des enjeux jeunesse et il faut éviter à tout prix de soutirer cette expertise pour l'implanter dans les institutions de l'État ou organisations plus familières pour l'appareil gouvernemental. Il y a de fortes disparités dans les financements accordés à la jeunesse, et ce, malgré le fait

que les OCAJ rejoignent un nombre considérable de jeunes. Nous espérons que l'importance de soutenir le tissu social, dans le respect du PAGAC, ainsi que d'investir en prévention guidera ce budget.

### Recommandations

**Recommandation n° 39** - Rehausser de 460 millions \$ le financement à la mission globale de l'ensemble des organismes communautaires autonomes d'ici 2022, suivant les revendications de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*.

**Recommandation n° 40** - Du 460 millions \$ en rehaussement pour les groupes d'ACA, consacrer 370 millions \$ au *Programme de soutien aux organismes communautaires* (PSOC) afin de répondre aux besoins de base des OCASSS, suivant les revendications de la campagne *CA\$\$\$\$!*.

**Recommandation n° 41** - Indexer annuellement l'ensemble des subventions en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement des organismes communautaires autonomes (estimé à 3,25% pour 2020-2021) et non en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

**Recommandation n° 42** - Prioriser les organismes admis mais non financés lors de l'attribution des subventions du PSOC, ainsi que les organismes qui reçoivent un moindre financement selon leur typologie et les financer en fonction des seuils planchers.

**Recommandation n° 43** - Prioriser le financement à la mission des groupes communautaires plutôt que des ententes de services ou des projets ponctuels, le tout afin de répondre rapidement et adéquatement aux besoins émergents des communautés.

**Recommandation n° 44** - Mettre un frein à l'ensemble des compressions dans les services publics et les programmes sociaux.

## **Rappel des recommandations**

### **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

- N° 1** - Soutenir la réalisation et l'application du PAGAC et prévoir un comité de suivi.
- N° 2** - Augmenter le financement accordé au SACAIS ainsi que sa portée.
- N° 3** - Faire valoir l'expertise des organismes offrant des programmes TAPAJ en les reconnaissant comme des partenaires du marché du travail.
- N° 4** - Augmenter le financement des organismes communautaires avec des programmes TAPAJ et augmenter le nombre de plateaux de travail dans les organismes communautaires jeunesse pour réinsérer les jeunes en difficulté sur le marché du travail.

### **Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

- N° 5** - Augmenter le financement à la mission des organismes communautaires de lutte au décrochage.
- N° 6** - Augmenter le financement des écoles de la rue afin de soutenir les formations alternatives aux jeunes et jeunes adultes, via l'enveloppe du *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)*.
- N° 7** - Inclure l'ensemble des OCLD dans l'élaboration et la mise en place de solutions par le MEES et éviter le dédoublement de services déjà offerts par les organismes sur le terrain.
- N° 8** - Poursuivre les investissements en éducation et en service d'accompagnement des élèves, afin de s'assurer d'un meilleur taux de réussite et prévenir le décrochage scolaire.
- N° 9** - Embaucher plus de personnel dans l'ensemble du réseau scolaire, tout particulièrement au niveau des ressources spécialisées (psychoéducatrice, psychologue, orthopédagogue, technicien·ne en éducation spécialisée, sexologue, infirmière, etc.).
- N° 10** - Développer des incitatifs pour augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en sciences de l'éducation (enseignement primaire et secondaire, psychoéducation, orthopédagogie, éducation spécialisée, etc.).
- N° 11** – Soutenir les organismes qui soutiennent les jeunes à risques de décrochage scolaire ou en situation de vulnérabilité, particulièrement auprès des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni à l'école, ni en formation (NEEF).
- N° 12** - Mettre en place un financement supplémentaire pour les écoles publiques en milieu défavorisé afin de garantir une meilleure réussite éducative pour l'ensemble des jeunes.
- N° 13** – Bonifier le programme d'Aide financière aux études et s'assurer que les jeunes qui sont en rupture de liens familiaux y aient accès.

**N° 14** – Augmenter le revenu protégé du programme d’Aide financière aux études pour permettre aux étudiant·e·s d’occuper un emploi sans être pénalisés dans les prêts et bourses qu’ils pourront recevoir.

**N° 15** - Octroyer une enveloppe budgétaire spécifique à chaque école du Québec, pondérée selon le nombre d’élèves, pour la formation initiale et la formation continue de l’ensemble des enseignant·e·s et intervenant·e·s qui dispensent les cours d’éducation à la sexualité.

**N° 16** - Octroyer un financement spécifique aux organismes communautaires qui offrent un service d’ateliers ou des formations en éducation à la sexualité, que ce soit pour les jeunes ou pour la formation des enseignant·e·s et des intervenant·e·s en milieu scolaire.

### **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

**N° 17** – Investir davantage en promotion de la santé et en prévention, autant primaire que tertiaire, avec une attention particulière sur la santé mentale et les facteurs de protection.

**N° 18** - Consolider le financement à la mission des OCAJ, élargir les critères d’admission et cesser le dédoublement de services par l’État par des projets tels que les équipes Sentinelles ou Aires Ouvertes dans leur implantation accélérée.

**N° 19** - Créer des espaces de concertation regroupant l’ensemble des acteurs œuvrant en service à la jeunesse (organismes communautaires autonomes jeunesse, réseau de la santé, milieu scolaire, protection de la jeunesse).

**N° 20** - Consolider un continuum de services impliquant de façon équitable les acteurs de la santé, de l’éducation et du milieu communautaire, le tout selon les forces et les approches complémentaires de chacun.

**N° 21** - Appuyer et financer des programmes et des pratiques alternatives à la médication, autant dans les écoles que dans les organismes communautaires autonomes: écoute active, accompagnement psychosocial, pair-aidance et groupe de soutien, implication citoyenne, activités sportives, activités culturelles et artistiques, zoothérapie, etc.

**N° 22** - Reconnaître le rôle d’acteur en santé mentale auprès des jeunes des OCAJ et leur expertise en ce domaine, de même que celle de leurs partenaires essentiels, soit les organismes communautaires autonomes en santé mentale.

**N° 23** - Améliorer l’accessibilité à des ressources spécialisées en milieu hospitalier et institutionnel (psychiatre, pédopsychiatre, psychologue), et ce dans des délais raisonnables.

**N° 24** - Augmenter le financement des organismes communautaires autonomes pour permettre l’embauche et la rétention de personnel dans le milieu communautaire (travailleur·euse·s sociaux, travailleur·euse·s de rue, sexologues, etc.)

**N° 25** - Octroyer du financement supplémentaire aux organismes communautaires de prévention et d’intervention en toxicomanie, pour leur permettre de faire face à la demande accrue de la population.

**N° 26** - S'assurer que la santé publique continue de fournir gratuitement et en quantité suffisante du matériel d'information et de prévention (condoms, digues dentaires, seringues, trousse MIP, objets promotionnels des ressources d'aide, etc.) à l'ensemble des organismes communautaires œuvrant en prévention ainsi que dans les écoles.

**N° 27** - Assurer un financement supplémentaire aux organismes communautaires offrant de l'hébergement, afin d'augmenter la capacité d'hébergement et les ressources d'accompagnement appropriés, entre autres pour accueillir et soutenir les jeunes sortant de la DPJ.

**N° 28** - Assurer un soutien financier adéquat au Programme de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) qui permet aux jeunes de 16 à 29 ans qui vivent une situation d'itinérance ou à risque d'itinérance de bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'un logement ou d'une ressource d'habitation.

**N° 29** - Construire davantage de logements sociaux et des centres d'hébergement pour les jeunes en situation d'itinérance.

**N° 30** - Augmenter le financement des organismes offrant du travail de rue et du travail de milieu afin de repérer rapidement les jeunes en situation de vulnérabilité (détresse psychologique, toxicomanie, itinérance, etc.) et leur offrir l'accompagnement approprié.

**N° 31** - S'assurer que les personnes transgenres aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé nécessaires à leur transition, incluant les frais d'évaluation et de suivis psychologiques obligatoires.

**N° 32** - Augmenter le nombre de cliniques de réassignation sexuelle sur tout le territoire et en réduire les délais d'attente.

**N° 33** - Qu'une aide financière soit disponible pour les jeunes en processus de réassignation sexuelle pour tous les items nécessaires (prothèses, perruques, vestes de compression), ainsi que les coûts reliés aux documents officiels tels que les cartes d'identité.

### **Ministère de la Culture et des Communications**

**N° 34** - Instaurer un financement à la mission pour les organismes communautaires autonomes culturels jeunesse qui ne sont pas déjà financés par un autre ministère.

**N° 35** - Inclure les acteurs communautaires culturels comme partenaires reconnus par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur pour leur rôle essentiel au développement culturel des communautés locales.

**N° 36** - Reconnaître les organismes communautaires autonomes culturels jeunesse dans les programmes tels que *Culture et inclusion* ainsi que *La Culture à l'école*.

## Secrétariat à la jeunesse

**N° 37** - Hausser considérablement le financement accordé à chacun des sept volets du prochain plan d'action jeunesse 2021-2026.

**N° 38** - Assurer une équité dans le financement de l'ensemble des partenaires du Secrétariat à la jeunesse et éviter les dédoublements de services.

### Soutien à la mission des organismes communautaires autonomes

**N° 39** - Rehausser de 460 millions \$ le financement à la mission globale de l'ensemble des organismes communautaires autonomes d'ici 2022, suivant les revendications de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*.

**N° 40** - Du 460 millions \$ en rehaussement pour les groupes d'ACA, consacrer 370 millions \$ au *Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)* afin de répondre aux besoins de base des OCASSS, suivant les revendications de la campagne *CA\$\$\$\$H!*.

**N° 41** - Indexer annuellement l'ensemble des subventions en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement des organismes communautaires autonomes (estimé à 3,25% pour 2020-2021) et non en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

**N° 42** - Prioriser les organismes admis mais non financés lors de l'attribution des subventions du PSOC, ainsi que les organismes qui reçoivent un moindre financement selon leur typologie et les financer en fonction des seuils planchers.

**N° 43** - Prioriser le financement à la mission des groupes communautaires plutôt que des ententes de services ou des projets ponctuels, le tout afin de répondre rapidement et adéquatement aux besoins émergents des communautés.

**N° 44** - Mettre un frein à l'ensemble des compressions dans les services publics et les programmes sociaux.

## Références

- <sup>i</sup> Gérald Fillion. *Eric Girard prépare le chemin du retour à l'équilibre budgétaire*, ICI Radio-Canada, 27 octobre 2020. Article disponible en ligne: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1744373/equilibre-budgetaire-quebec-depenses-covid-gerald-fillion>
- <sup>ii</sup> Ibid.
- <sup>iii</sup> Statistique Canada (SC). *Enquête sur la population active (EPA)*, données consultées le 8 février 2021. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Disponible en ligne: [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPER6F631J29-48026842309NFiq0&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=ISQ&p\\_id\\_ss\\_domn=1093&p\\_id\\_raprt=916#tri\\_es=8](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER6F631J29-48026842309NFiq0&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=1093&p_id_raprt=916#tri_es=8)
- <sup>iv</sup> St-Denis, X., Longo, M. E., Bourdon, S., Fleury, C., Lechaume, A. et Gallant, N. (2020). *Les jeunes québécois sans emploi durant la COVID-19 : augmentation du chômage, difficultés de sortie du non-emploi et augmentation des mises à pied permanentes – Feuille statistique La jeunesse en chiffres*, n° 5 (novembre). Québec : Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec.
- <sup>v</sup> Chez les membres du ROCAJQ, c'est le cas notamment de: Centre des Jeunes l'Escale, Macadam Sud, Spectre de Rue, Toxic Actions, Café Graffiti et Ateliers Transition.
- <sup>vi</sup> Donnée obtenue en utilisant la méthode de la "vraie-cohorte", donc le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires à temps prolongé. Voir Statistiques Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale, 2019*, Tableau A.2.1, données consultées le 8 février 2021. Disponible en ligne: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-604-x/2019001/tbl/tbla2.1-fra.htm>
- <sup>vii</sup> François Coulombe. *Hausse appréhendée de l'abandon scolaire au secondaire*, ICI Saguenay-Lac-Saint-Jean, 7 juin 2020. Article disponible en ligne: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1709614/daccrochage-ecole-jeune-secontaire-pandemie>
- <sup>viii</sup> Jean-François Nadeau. *Hausse fulgurante du taux d'échec dans les écoles secondaires du Québec*, ICI Québec, 19 novembre 2020. Article disponible en ligne: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1750805/taux-echec-scolaire-secontaire-pandemie-quebec-fqde>
- <sup>ix</sup> C'est le cas actuellement avec le programme de Tutorat impliquant Allôprof et Tel-Jeunes. Voir à cet effet: ROCLD, *Les 59 organismes communautaires de lutte au décrochage réagissent au Programme de tutorat pour les élèves vulnérables* : « Monsieur Roberge, nous aussi, on fait partie de la solution! », communiqué de presse, 29 janvier 2021. Disponible en ligne: [https://www.roclد.org/wpcontent/uploads/2021/01/Communique\\_ROCLD\\_29janvier2021\\_VF.pdf](https://www.roclد.org/wpcontent/uploads/2021/01/Communique_ROCLD_29janvier2021_VF.pdf)
- <sup>x</sup> C'est le cas des organismes: l'Anonyme, Plein Milieu, Alliance jeunesse, Centre d'intervention Jeunesse .Maskoutain, PIAMP, PIPQ, Projet 10, La Piaule et Travail de rue de Chicoutimi.
- <sup>xi</sup> Pour en savoir plus sur la Coalition ÉduSex et ses revendications: <https://www.edusex.ca/>
- <sup>xii</sup> Donnée obtenue lors d'un sondage mené auprès des membres du ROCAJQ à l'automne 2020.
- <sup>xiii</sup> Association canadienne de Santé publique. *L'intérêt économique d'investir dans la santé publique et les DSS*. Disponible en ligne: <https://www.cpha.ca/fr/linteret-economique-dinvestir-dans-la-sante-publique-et-les-dss>
- <sup>xiv</sup> Gabriel Béland. *X va mieux*, La Presse, 28 novembre 2020. Article disponible en ligne: <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-11-28/adolescent-maltraite-a-granby/x-va-mieux.php>

<sup>xv</sup> Stéphane Lévesque. *La santé psychologique des Québécois se détériore : « il faut agir dès maintenant »*, selon la Dre Mélissa Génereux, La Nouvelle le Union, décembre 2020. Article disponible en ligne: <https://www.lanouvelle.net/2020/12/01/la-sante-psychologique-des-quebecois-se-deteriore-il-faut-agir-ds-maintenant-selon-la-dre-melissa-genereux/>

<sup>xvi</sup> Jean-François Guillet. *Un jeune sur quatre a eu des idées noires récemment*, La Voix de l'Est, 2 février 2021. Article disponible en ligne: <https://www.lavoixdelest.ca/actualites/un-jeune-sur-quatre-a-eu-des-ideesnoires-recemment-866bc280c4803fc1611d00d04a9aad58>

<sup>xvii</sup> ROCAJQ. *La santé mentale de nos jeunes: Mémoire déposé dans le cadre des consultations concernant les effets de la pandémie sur la santé mentale*, février 2021, 19 p. Disponible en ligne: <https://rocajq.org/wp-content/uploads/2021/02/memoirerocajq-santementale-fevrier2021.pdf>

<sup>xviii</sup> Les Aires ouvertes sont des points de services pour les 12-25 ans mis sur pieds présentement par le ministère de la Santé et services sociaux dans chaque CISSS et CIUSSS du Québec. Les jeunes peuvent s'y rendre sans rendez-vous pour consulter différentes ressources en lien avec la Santé et le bien-être. Pour en savoir plus: <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/aire-ouverte/>

<sup>xix</sup> Alain Rochefort et Jonathan Lavoie. *100 M\$ en santé mentale pour éliminer la liste d'attente*, ICI-Québec, 2 novembre 2020. Article disponible en ligne: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1746234/attaques-vieux-quebec-annonce-sante-mentale-lionel-carmant>

<sup>xx</sup> C'est le cas des organismes Spectre de Rue, Satellite, Plein Milieu et Toxic Actions.

<sup>xxi</sup> C'est le cas des organismes Macadam Sud, En marge 12-17, Travail de Rue Île de Laval, Centre Jacques-Cartier, Centre d'aide et prévention jeunesse, Maison Marie-Frédéric, Auberge du cœur le Baluchon, Alliance Jeunesse et Ressources Jeunesse Saint-Laurent.

<sup>xxii</sup> C'est le cas des organismes AlterHéros, Projet 10, Jeunes Identités Créatives ainsi que Head and Hands.

<sup>xxiii</sup> ROCAJQ. *Les organismes communautaires culturels: des retombées concrètes et durables*, 2018, 16 p. Disponible en ligne: [https://rocajq.org/wp-content/uploads/2019/02/rocajq\\_memoireocaj\\_culture\\_vf2.pdf](https://rocajq.org/wp-content/uploads/2019/02/rocajq_memoireocaj_culture_vf2.pdf)

<sup>xxiv</sup> RCJÉQ. *Le Carrefour Jeunesse, Un projet de société audacieux pour une jeunesse fière et impliquée*, septembre 2019, 119 p. Disponible en ligne: <https://www.rcjeq.org/fr/projet-de-societe>

<sup>xxv</sup> Pour en savoir plus sur la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* et ses revendications: <http://engagezvousaca.org/accueil/les-revendications/>

<sup>xxvi</sup> Pour en savoir plus sur la campagne *CA\$\$\$H!* et ses revendications: <http://trpocb.org/campagnecasssh/>

Pour nous joindre:

ROCAJQ  
1443 rue Fleury Est  
Montréal (QC), H2C 1R9  
Tél: (514) 388-7942  
<https://rocajq.org/>

**REGROUPEMENT  
DES ORGANISMES  
COMMUNAUTAIRES  
AUTONOMES  
JEUNESSE  
DU QUÉBEC**

